

COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Le 27 novembre 2025, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2025

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoit GOETSCH, 2^{ème} adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, Mme Stella COUSIN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mme Céline HALTER, M. Patrick MAURER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme Morgane TEMPE

PROCURATIONS : Benoit DIEMER a donné procuration à Henri BRUNNER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

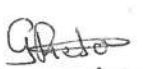
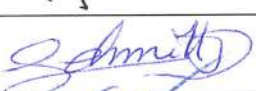
ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Fonction Publique – Personnel titulaire – Autres actes – Protection Sociale Complémentaire Risque Santé
- 5) Domaine et Patrimoine – Acquisitions – Biens Immobiliers
- 6) Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – RODP Provisoire Chantiers
- 7) Enseignement – Fusion des directions d'écoles
- 8) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 ADHAUR
- 9) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 Habitats de Haute-Alsace
- 10) Divers

Paraphes du Maire

A Z

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZEMB Alain	Maire		
RIETSCH Gabrielle	1 ^{er} adjoint		
GOETSCH Benoît	2 ^{ème} adjoint		
BLUNTZER Christelle	3 ^{ème} adjoint		
MIESCH Gilles	4 ^{ème} adjoint		
BRUNNER Henri	Conseiller municipal		
JORDAN Albert	Conseiller municipal		
SCHMITT Danielle	Conseillère municipale		
VOGEL Bernard	Conseiller municipal		
COUSIN Stella	Conseillère municipale		
HALTER Céline	Conseillère municipale	Excusée	
MAURER Patrick	Conseiller municipal	Excusé	
DIEMER Benoit	Conseiller municipal	A donné procuration à Henri BRUNNER	
TEMPE Morgane	Conseillère municipale	Absente	
MANGIN Adeline	Secrétaire		

Le Maire donne lecture des procurations, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Adeline MANGIN, secrétaire générale de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 14 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 04 juin 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

* Le bien cadastré Section 4 n°413, d'une superficie totale de 3a 56ca, situé 5 Impasse de la Buend.

POINT N°4 FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE – AUTRES ACTES – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Paraphes du Maire

AZ

Vu le débat d'orientation portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire en date du 23/09/2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30/09/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit à un contrat ou règlement auquel un label a été délivré.
- de fixer le montant de la participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 15 € par mois, à compter du 01/01/2026.

POINT N°5 DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS - BIENS IMMOBILIERS
--

Le Maire explique qu'un propriétaire d'une parcelle de forêt s'est rapproché de la mairie afin de lui proposer d'acheter la parcelle concernée. Il s'agit de la parcelle 21, section 35, d'une superficie de 63a 23ca, située au sud d'une parcelle communale.

Une estimation a été faite par la Chambre d'Agriculture qui fixe le prix de l'are à 47€ plus un accès facile qui vaut 7€ l'are ; la parcelle est donc estimée à 3 414.42€.

Le propriétaire propose de la vendre à la commune au prix de 3 300€.

Le Maire précise qu'en raison de sa proximité avec une parcelle communale, cela pourrait être avantageux pour la commune de l'acquérir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la parcelle 21, section 35, d'une surface de 63a 23ca au prix de 3 300€ ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

POINT N°6 DOMAINE ET PATRIMOINE - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - RODP PROVISOIRE CHANTIERS

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de

Paraphes du Maire

AZ

leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.
- autorise le Maire à émettre les titres de recette sur ces bases et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

POINT N°7 ENSEIGNEMENT – FUSION DES DIRECTIONS D'ECOLES

Lors d'une rencontre le 10 octobre 2025 entre Mme Berger Saunier, l'inspectrice de la circonscription d'Andolsheim, le Maire, Mmes RIETSCH et BLUNTZER, il a été évoqué une fusion des directions des 2 écoles. Cette proposition est faite en raison du départ à la retraite de Mme Nadine BUECHER, directrice de l'école maternelle, en juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote en faveur d'une fusion administrative de l'école maternelle et de l'école élémentaire à la rentrée 2026, en une seule entité avec une direction unique à l'école élémentaire.

POINT N°8 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 ADAUHR

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 de l'ADHAUR.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

POINT N°9 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 HABITATS DE HAUTE-ALSACE

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 d'Habitats de Haute-Alsace.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

POINT N°10 DIVERS

- **Urbanisme**

Certificat d'urbanisme

* Me TRESCH et WALTROWSKI a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour les biens cadastrés Section n°4, Parcelles n° 51 à 55 situés 8 rue de Ste-Croix-en-Plaine (futur Lotissement Les Etangs).

* Me TRESCH et WALTROWSKI a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour les biens cadastrés Section n°4, Parcelles n° 23, 24, 25, 26, 27, 30, 56, 57 et 112 situés rue des Etangs (futur Lotissement Les Etangs).

Déclaration Préalable

* SOLARISA a déposé une déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques au 19 rue des Oeillets.

* STUDER Francis déposé une déclaration préalable pour le ravalement de pignon à colombages et de façades au 3 rue de l'Eglise.

* CALISUN a déposé une déclaration préalable pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques au 20 rue des Tournesols.

* JACQUOT Carine a déposé une déclaration préalable pour la construction de deux murs constituant un couloir au 23H rue de Sainte-Croix-en-Plaine.

* IMGRABEN Hansjörg a déposé une déclaration préalable pour l'installation d'un velux au 1 rue des Primevères

Permis de construire

* OTTMANN Jules et BONTEMPS Charlotte ont déposé un permis de construire pour la rénovation d'une grange et d'une maison et la création d'un ERP au 16 rue Saint-Jean.

* ABBE Sébastien a déposé un permis de construire pour la construction d'une maison, de deux carports, d'une piscine et d'un garage accolé en annexe au 14 Impasse de la Buend.

Panneaux touristiques

Le Maire fait la lecture d'un courrier de la Société d'Histoire demandant l'avis de la commune sur la mise en place de panneaux touristiques, une éventuelle participation financière et une aide à l'installation.

Il est rappelé que la compétence tourisme a été délégué à la CCCHR. Un courrier dans ce sens sera fait.

Sollicitations et remarques sur Facebook

Stella COUSIN propose de créer une boîte mail dédié à l'envoi de suggestions et idées que les habitants souhaiteraient soumettre aux élus.

Benoit GOETSCH souligne que la création d'un e adresse mail supplémentaire a un coût.

Gilles MIESCH propose de créer une adresse « gmail » dédiée.

Stella COUSIN précise que cela pourrait encourager la communication, l'écoute des habitants et la participation à la vie de la commune.

Benoit GOETSCH émet un doute et estime que cela aura une fonction de « bureau des plaintes » au lieu d'être une force de proposition.

Cérémonie intercommunale

Benoit GOETSCH souligne que peu d'élus étaient présent lors de la cérémonie du 11 novembre et fait observer à Albert JORDAN qu'il est passé en tracteur 2 fois pendant le temps de la cérémonie.

Circulation et vitesse dans les rues du village

Bernard VOGEL relance le sujet de la vitesse élevé des véhicules dans les rues du village. Il souligne que ce n'est plus possible, notamment dans la rue de l'Eglise, rue St-Jean, rue des Herbes. Il propose de mettre en place une écluse pour forcer au ralentissement.

Benoit GOETSCH signale qu'un test pourrait être fait avec la CeA pour la rue de Ste-Croix-en-Plaine qui est départementale. L'autre solution est de faire venir la gendarmerie.

Le Maire signale que le problème de la circulation du bus dans ces rues a été réglé avec KUNEGEL le 6 novembre.

Déclaration des gîtes

Stella COUSIN souhaite savoir si les propriétaires de gîtes doivent faire une déclaration en mairie et qui perçoit la taxe de séjour.

Le Maire explique que la commune reçoit et enregistre le CERFA de déclaration avant de transmettre à la CCCHR pour la gestion de la taxe de séjour.

La séance est levée à 20 heures et 47 minutes.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Fonction Publique – Personnel titulaire – Autres actes – Protection Sociale Complémentaire Risque Santé
- 5) Domaine et Patrimoine – Acquisitions – Biens Immobiliers
- 6) Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – RODP Provisoire Chantiers
- 7) Enseignement – Fusion des directions d'écoles
- 8) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 ADHAUR
- 9) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 Habitats de Haute-Alsace
- 10) Divers

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoit GOETSCH, 2^{ème} adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3^{ème} Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4^{ème} Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, Mme Stella COUSIN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mme Céline HALTER, M. Patrick MAURER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme Morgane TEMPE

PROCURATIONS : Benoit DIEMER a donné procuration à Henri BRUNNER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

La secrétaire de séance
Adeline MANGIN



Le Maire
Alain ZEMB

